



TNCDC

TABLE NATIONALE

DES CORPORATIONS DE
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU

ÉTAT DE SITUATION COVID-19

6 mai 2020

[27 CDC présentes de 10 régions différentes]

MOT DE BIENVENUE ET OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

La TNCDC organise une rencontre hebdomadaire à la demande des CDC. La rencontre est enregistrée et sera disponible pour les membres du réseau.

Les objectifs de la rencontre sont de :

- + Transmettre de l'information pertinente pour le réseau et les organismes communautaires
- + Identifier des problématiques ou des questions pour lesquelles on souhaite obtenir des réponses plus précises
- + Partager les actions mises en place un peu partout et définir le rôle que jouent les CDC
- + Dégager les suites à donner pour les prochains jours/semaines

POINTS D'INFORMATIONS

+ *Mise à jour du centre de documentation :*

Le centre de documentation a été réorganisé. Y ont été ajoutées les **vidéos** des présentations des programmes faites par les intervenants invités le 29 avril dernier (sur la **subvention salariale** et sur le programme actions concertées pour le maintien en emploi, le **PACME**), ainsi que la présentation de l'**ensemble des programmes** pour les organismes communautaires réalisée par Ophélie avec la CDC de Sherbrooke.

Par ailleurs, suivant les discussions de la semaine dernière sur les enjeux de la **reprise des activités**, plusieurs CDC ont dit être à développer des outils pour encadrer le déconfinement. Comme nous, la CTROC commence à documenter les **besoins et questions** des organismes en lien avec la reprise des services. Il est probable que la TNCDC s'associe à la CTROC pour développer un outil commun, ou un **guide complet pour soutenir les organismes** dans cette nouvelle phase. On invite les CDC qui ont déjà développé des outils, ou qui ont des besoins à les partager.

+ *Gestion du programme de soutien financier (SAGAIS/TNCDC) :*

Le **cadre normatif** du programme de soutien financier des CDC a été adopté par le secrétariat du Conseil du trésor. Par contre, le cadre a été adopté jusqu'en avril 2021 seulement et de nouveaux travaux devront être entrepris cette année pour poursuivre la révision. Comme les protocoles déjà signés en vertu du dernier cadre ont préséance sur le nouveau cadre et puisqu'ils sont prévus jusqu'en 2023, nous **conserverons les protocoles actuels**. Ainsi, le nouveau cadre normatif ne serait appliqué que dans le cas où une nouvelle CDC signerait un premier protocole.

Toutefois, un avenant aux protocoles sera transmis dans les prochaines semaines aux CDC afin de faire une modification à l'effet de **relever le seuil pour la production d'états financiers audités à 150 000\$** de subventions gouvernementales plutôt que 100 000\$. En conséquence, les CDC qui ont reçu en 2019-2020 moins de 150 000\$ de soutien gouvernemental pourront déposer une mission d'examen plutôt qu'un audit lors de la reddition compte du 30 septembre 2020. Cette bonification est une bonne nouvelle pour plusieurs CDC, bien que les démarches d'audit soient pour la plupart déjà en cours.

+ *Observatoire sur les impacts de la crise (RQ-ACA/TNDCDC) :*

Le projet d'observatoire, qui vise à mesurer l'impact de la crise sur les organismes communautaires d'un **point de vue organisationnel, mais aussi au niveau des actions de transformation** sociale et des revendications politiques, ira de l'avant rapidement. En effet, le CA du RQ-ACA a décidé d'ouvrir un **poste pour coordonner ce projet**. Un soutien financier en **prédémarrage** des fondations Béati et Lucie et André Chagnon va permettre de débiter les travaux avec la création d'un **comité d'encadrement** de la recherche et la rédaction d'un **devis de recherche**. Une nouvelle demande de soutien financier pourra être déposée par la suite pour soutenir adéquatement le projet lorsqu'il sera mieux défini. Le ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale a aussi été interpellé pour soutenir l'observatoire. Une demande est à l'étude présentement et on pense qu'un soutien est aussi possible.

Les CDC se questionnent à savoir si notre rôle de regroupement et de développement local transparaîtra dans cette étude. D'une part, il est en effet prévu que l'observatoire produise des **résultats pour les différents territoires ou régions**, mais aussi **pour chacun des regroupements sectoriels** (dont la TNDCDC). D'autre part, la TNDCDC envisage elle-même de mener plus spécifiquement des travaux pour **faire connaître l'impact des CDC** dans le cadre de la crise. Ces travaux cadrent tout à fait dans notre projet de « Grande orientation » pour le positionnement du réseau.

+ *Budget 2020-2021 et programmes de soutien financier (RQ-ACA) :*

Plusieurs regroupements ont partagé des informations à l'effet que des programmes de soutien financier de **projets ont été mis sur la glace** pendant la crise et pour plusieurs, il n'y aura pas possibilité de soutien par projets cette année. Depuis avril dernier, il faut savoir que toutes les dépenses doivent être validées par le secrétariat du Conseil du Trésor et que les ministères et organismes gouvernementaux doivent démontrer la nécessité de tout nouvel investissement dans le contexte où le gouvernement a besoin de marge de manœuvre pour le soutien financier dédié à la gestion de la crise de la COVID-19. Ainsi, il nous apparaît risqué de prendre en compte les rehaussements de financement qui ont été inscrits au budget déposé le 10 mars dernier. En effet, un **nouveau budget 2020-2021 sera déposé** en juin prochain.

Les **groupes communautaires touchés** par le non-renouvellement des programmes de projets qui constitue une **grande partie de leur financement annuel** (groupes en environnement, en immigration et en relations internationales), de même que les secteurs s'attendant à un **rehaussement** cette année (40 M\$ en santé et services sociaux et 10 M\$ pour les groupes familles par exemple) sont préoccupés. À cet effet, une **rencontre d'urgence a été demandée** par le RQ-ACA avec la direction générale de la solidarité sociale et de l'action communautaire et la direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire.

Lors de ses rencontres avec le **SACAIS**, il a été confirmé que le programme de soutien financier des CDC a été reconduit étant donné l'adoption du cadre normatif. Par ailleurs, le soutien additionnel de 181 469\$ prévu au budget **2020-2021** ne semble pas remis en question non plus. Toutefois, la **proposition de répartition** déposée par la TNDCDC est **toujours en analyse**. Nous attendons toujours la confirmation. Il est souhaité que le rehaussement des CDC soit inscrit dans l'avenant qui sera fait à nos protocoles dans les prochaines semaines.

+ *Campagne de mobilisation et de dérogation pour les OCASSS (CTROC) :*

Depuis des semaines maintenant la Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) demande au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) d'émettre des consignes claires en lien avec les exigences des redditions de comptes. Si des discussions ont toujours cours sur la souplesse quant à l'analyse des redditions et la tenue ou non

des AGA, il ne semble pas y avoir de flexibilité dans les CISSS et CIUSSS. En effet, les organismes sont informés qu'ils devront faire leur **reddition de compte au plus tard le 30 septembre et l'obligation de tenir les AGA** demeure dans bien des cas. Ainsi, la CTROC a clairement demandé le report de la reddition de compte au 31 décembre 2020 et invite les organismes à déposer des **demandes de dérogation** à leur CISSS ou CIUSSS. La campagne de mobilisation porte déjà ses fruits, car il semble que certaines régions reprennent les discussions. On souhaite le plus rapidement possible des consignes claires du MSSS à l'effet du report des redditions de compte et des AGA.

+ *Sondage sur l'utilisation des technologies (UQAM/RQIIAC/TNCDC) :*

Comme discuté, la TNCDC travaille avec un groupe de chercheurs.es de l'UQAM à la réalisation d'une recherche-action sur l'utilisation des technologies numériques. Il y a donc **deux sondages** qui vous parviendront sous peu. Un sur l'utilisation des technologies numériques pour avoir un portrait de la situation et mesurer les impacts de telles pratiques et un deuxième sondage « ÉCLAIR » qui permettra de mesurer les changements de l'utilisation des technologies numériques en lien avec la crise actuelle.

+ *Comité national de formation (CSMO-ESAC/TNCDC) :*

Un comité national de formation a été formé par le Comité sectoriel de main d'œuvre en économie sociale et action communautaire (CSMO-ESAC) pour déposer un **projet concerté de formation**. Chaque regroupement faisant partie du comité national, dont la TNCDC, doit faire connaître les besoins de formation de ses membres. Donc si les CDC ont des **besoins** de formation particuliers, avisez la TNCDC.

+ *Projet national de soutien psychologique pour les travailleurs (CSMO-ESAC/TNCDC) :*

Depuis quelques semaines déjà, une demande constante que le Comité sectoriel de main d'œuvre en économie sociale et action communautaire (CSMO-ESAC) reçoit est la nécessité de **mettre en place du soutien psychologique pour les travailleurs-euses**, bénévoles, gestionnaires du secteur de l'action communautaire et de l'économie sociale. Dans un premier temps, le CSMO-ESAC a recensé différentes initiatives et il semble que le besoin de soutien psychologique soit non comblé. Un projet est donc **déposé à la fondation Lucie et André Chagnon (FLAC)** pour pouvoir offrir du temps de soutien psychologique à l'ensemble des employés.es et bénévoles du secteur. La **TNCDC appuie** le dépôt de ce projet.

SUIVI DES PROGRAMMES ET ANNONCES GOUVERNEMENTALES

RAPPEL : VOIR LE CENTRE DE DOCUMENTATION ET LA MISE À JOUR HEBDOMADAIRE DE L'ANALYSE DES MESURES GOUVERNEMENTALES WWW.TNCDC.COM/COVID-19/

+ *Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME)*

Le volet entreprises du programme s'adresse à tous les types d'employeurs. À titre d'exemple, une CDC peut aller chercher des budgets dans ce programme pour elle-même et les membres de son équipe. Le programme est souple et couvre large : ex : formation en bureautique, formation sur l'utilisation de logiciels...Projet déposé chez Service Québec.

Le volet promoteurs collectifs s'adresse aux regroupements régionaux, aux comités sectoriels, aux comités paritaires et peut-être aux **CDC**. Jusqu'à ce jour, les CDC sont incluses dans le volet

promoteurs collectifs, mais sans que leur **admissibilité** soit officielle. Donc, le mot d'ordre est que les CDC peuvent déposer dans le volet promoteurs collectifs bien que l'acceptation des projets soit incertaine. Dès que l'admissibilité sera officialisée par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), les CDC en seront informées.

Il semble que la **gestion du PACME soit différente d'une région à l'autre**. Par exemple, la CDC Rond-Point (en Outaouais) a reçu de Services Québec sa confirmation de financement à 100%, alors que la CDC de Longueuil (Montérégie) attend depuis 2 semaines des nouvelles de sa demande qu'elle a dû déposer au CPMT plutôt qu'à sa direction régionale de Services Québec. Aussi, certaines régions, comme Lanaudière indique déjà que les fonds sont insuffisants pour soutenir les demandes en cours.

Enfin, comme les formations doivent être **offertes à court terme** dans le cadre de ce programme, et comme les **frais d'adaptation des contenus** de formation pour l'offre virtuelle sont dispendieux, les CDC envisagent plutôt, **via la TNDC, de développer une offre de formation adaptée** qui puisse être offerte par la suite dans les différents territoires à moindre coût, et cela, bien au-delà de l'automne 2020. L'équipe de la TNDC va se pencher sur les possibilités.

+ *Soutien fédéral de 350 M\$ pour les organismes communautaires et fonds d'urgence*

Suivant des échanges avec des intervenants du ministère de la Santé et des Services sociaux, il semblerait que l'annonce d'un soutien de 350 M\$ pour les organismes communautaires par le gouvernement fédéral qui devait **transiter par Centraide** ou la Croix-Rouge par exemple, pourrait plutôt l'être **en grande partie par le gouvernement du Québec**. Beaucoup d'information reste à valider. Or, si on a questionné au départ le rôle que les fondations, comme Centraide, ont pris dans l'aide d'urgence comparativement à la responsabilité attendue du gouvernement du Québec dans le soutien aux organismes communautaires en temps de crise, on redoute maintenant le passage des fonds fédéraux par les structures provinciales. En effet, depuis le début de la crise, le soutien ne vient pas du gouvernement provincial, car il tarde toujours à arriver et ce sont les **fonds d'urgence fédéraux et philanthropiques qui soutiennent les organismes**.

L'aide gouvernementale provinciale arrive tardivement et vient se juxtaposer dans des **délais** trop restreints, ce qui fait que les sommes ne peuvent être utilisés après le 30 juin, par exemple. Toutefois, les besoins immédiats sont déjà comblés en partie. En plus, l'utilisation des sommes d'urgence est **limitée à certains types de dépenses**, ce qui vient encore en restreindre l'utilisation. Par ailleurs, cette aide d'urgence est toujours **orientée vers les services dits « prioritaires »** alors que bien d'autres organismes et d'autres secteurs que ceux de la santé et des services sociaux en ont besoin. C'est en effet le cas pour le **réseau des CDC** qui a obtenu un soutien d'urgence jusqu'en juin via la fondation Chagnon. Ceci dit, il y aura des **besoins bien au-delà** alors on demeure en attente d'une reconnaissance politique et financière de l'action communautaire par les différents ministères.

+ *Prestation canadienne d'urgence et PCU étudiante en regard du déconfinement*

Les travailleurs du communautaire s'appêtent à retourner au travail, dans les prochains jours. Pour ceux qui travaillent à temps partiel au salaire minimum, la tentation sera possiblement grande de poursuivre leur demande pour la Prestation canadienne d'urgence (PCU). Or, même si la subvention est aussi destinée aux personnes qui gagnent jusqu'à 1 000 \$ par mois, il est également indiqué que la PCU est un soutien temporaire du revenu et qu'elle est destinée aux personnes qui ont cessé de travailler, qui ont **vu leurs heures de travail réduites** ou encore, qui sont dans l'incapacité de travailler à cause de la COVID-19, par exemple pour prendre soin de quelqu'un. Ainsi, si ces travailleurs étaient déjà à temps partiel, qu'il s'agit de leurs conditions de travail

habituelles, ils ne sont pas admissibles à cette prestation. Méfiez-vous, les sommes perçues en trop, vous seront d'une manière ou d'une autre réclamées.

Par ailleurs, de nombreuses personnes vont être amenées à se demander si elles peuvent choisir entre la PCU et le retour au travail. Évidemment la réponse la plus simple est NON! Cela dit, il existe quelques nuances. Je vous invite à écouter cette capsule d'Éric Lallier, avocat spécialisé en droit du travail : <https://www.facebook.com/rdieconomie/videos/233473637910602/>, qui répond justement à cette question.

Les étudiants aussi auront des choix difficiles à faire cet été. La prestation canadienne d'urgence pour étudiants leur permettra de toucher une prestation de 1250 \$ pour les mois de mai à août (sous certaines conditions – voir document sur les annonces gouvernementales). Afin de les inciter à travailler, il faudra s'assurer qu'ils ne sont pas perdants, en s'engageant dans un emploi étudiant. Sachant que les étudiants qui gagnent jusqu'à 1 000 \$ sont admissibles à cette prestation et que le programme d'emploi été Canada permet d'employer les jeunes à temps partiel et d'étirer le programme jusqu'en février 2021, il serait peut-être pertinent de réfléchir à cette option. Ainsi, en bas, de 19h/ semaine, au salaire minimum, les jeunes pourront encore bénéficier de la prestation. Entre 20h et 35h, ils seraient perdants puisqu'ils perdraient leur admissibilité. Une embauche au-delà de 35 h commencerait à balancer la perte. Je vous invite à jeter un œil sur les tableaux de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, pour vous aider dans vos choix (pages 19 à 21) : <http://www.tncdc.com/wp-content/uploads/2020/05/salaire-minimum-2020-et-Covid-prestation-CFFP.pdf>

PARTAGE D'INFORMATIONS

- + La CDC Grandes-Marées (Bas-Saint-Laurent) recommande aux organismes de vérifier, auprès de leurs assurances, l'impact sur leur **couverture d'assurance lors de la reprise des activités**. Plus particulièrement, les organismes pour personnes handicapées qui souhaitent reprendre des services de répit ne seraient plus assurés par BFL (assurance offerte via l'UMQ dans bien des cas).
- + Plusieurs CDC sont à documenter les besoins en matériel sanitaire pour les organismes communautaires de leur territoire et font des liens avec des entreprises locales. Par exemple, la CDC Rond-Point (Outaouais) a bénéficié d'une gratuité de l'entreprise *ProLab* pour la fabrication de 200 visières de protection pour les organismes communautaires. Certaines CDC sont aussi à la recherche de fournisseurs, notamment de plexiglas pour les voitures pour les services d'accompagnement transport.
- + Des organismes communautaires en alphabétisation ont besoin de tablettes ou d'outils informatiques pour poursuivre leur travail auprès des personnes en respectant les mesures de distanciation. On est à la recherche de financement à cet effet. La CDC Roussillon mentionne que son député a soutenu ces achats. On réfère aussi les organismes à l'OPEQ qui peut disposer de matériel à plus faible coût pour les OSBL.

CALENDRIER DES RENCONTRES

Après discussion, il est convenu de maintenir les rencontres chaque semaine, mais de les répartir en 4 moments distincts pour répondre à l'ensemble des besoins des membres et de l'équipe de travail de la TNCDC. **L'horaire suivant est établi (tous les mercredis) :**

- + **De 13h à 14h :** Rencontre de soutien pour les nouvelles directions ou les CDC ayant besoin d'un soutien plus direct ou qui souhaitent poser des questions plus précises
- + **De 14h à 15h :** Rencontre d'information de l'équipe et réponse aux questions des membres
- + **De 15h à 16h :** Rencontre d'échange où des thématiques spécifiques seront abordées (sujet annoncé la veille de la rencontre ou dans l'infolettre du lundi)
- + **De 16h à 18h :** 5@7 pour décompresser et échanger de façon informelle

Comme il ne sera pas possible pour les membres de participer nécessairement aux différentes activités, il est toutefois recommandé de maintenir une vigilance afin de s'assurer que l'on rejoigne les différentes CDC d'une façon ou d'une autre et que la TNCDC continue d'être alimentée sur la situation dans les territoires. De plus, il faudra s'assurer de ne pas ouvrir trop de sujets à la fois pour maintenir une capacité d'agir sur ces sujets. Enfin on rappelle que les comptes-rendus (écrit et vidéo) demeureront disponibles pour les membres qui n'assisteront pas à l'entièreté des rencontres.

[TNCDC.COM/COVID-19](https://tncdc.com/covid-19)

COVID-19
Centre de documentation
de la TNCDC

